

Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité (1)

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 12 février 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1 journée de formation de 7 heures : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

INTERVENANT

Sandrine Besson

Juriste ruraliste au CRIDON de Lyon

OBJECTIFS

- Maîtriser la fiscalité et la transmission de l'entreprise agricole

PROGRAMME

I- LA TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

A- Mutation à titre gratuit de l'entreprise individuelle

- 1- Conséquences de la cessation d'activité en matière d'impôt sur le revenu
 - imposition des bénéficiaires non encore taxés
 - taxation des plus-values latentes sur les éléments d'actif immobilisés – Régimes d'exonération (CGI, art. 151 septies ; art. 41 ; art. 238 quinquies ; art. 151 septies B)
- 2- Droits de mutation à titre gratuit
 - dispositifs d'exonération ou d'atténuation (CGI, art. 787 C – Pactes Dutreil ; réduction de droits ; paiement différé et fractionné des droits)
- 3- TVA
 - régularisations de TVA- Exception de l'article 257 bis (transmission d'une universalité de biens)

B- Mutation à titre onéreux de l'entreprise individuelle

- 1- Incidences de la cessation d'activité
 - résultat taxable au barème progressif
 - plus-values – Régime particulier de l'article 151 septies A du CGI
- 2- Droits de mutation à titre onéreux
 - cession d'éléments isolés

- cession d'un fonds agricole déclaré (CGI, art. 732)
- 3- TVA

II- L'APPORT EN SOCIETE DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- A- Cessation d'activité – Impôt sur le revenu
 - 1- Principe de taxation- Exonérations
 - 2- Option pour le dispositif de l'article 151 octies du CGI
- B- Droits d'apport
 - 1- Apports à titre pur et simple
 - 2- Apports à titre onéreux
 - 3- Apports mixtes
- C- TVA

III- CAS PRATIQUE

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de Droit rural
Courriel : philippe.gonod@u-bourgogne.fr
Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 300 € TTC